



39<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

Genève, 20 Septembre 2018

Orateur : Kodjo Mawuli AMEGAH

**ITEM 6 EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL**

**Burkina-Faso**

**Intervention orale conjointe soumise par**

**Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice – IIMA**

**Et co-signée par**

**VIDES International - International Volunteerism Organization for Women, Education,  
Development**

Merci Mr le Président,

Nous saluons avec satisfaction l'attitude du Burkina-Faso lors de l'Examen Périodique Universel et ses efforts considérables dans la protection des droits de l'enfant. Cependant nous regrettons que les violences persistent à l'égard des femmes et des jeunes filles ainsi que les mariages précoces et forcés des adolescents.

Concernant le droit à l'éducation, malgré les efforts accomplis, nous constatons que des discriminations persistent entre filles et garçons quant à l'accès, à la gratuité et à la qualité de l'éducation. C'est pourquoi, nous demandons au gouvernement de poursuivre les efforts pour une large sensibilisation de la société sur l'importance d'assurer une éducation de qualité pour la jeune fille et de soutenir le travail déjà en cours pour éradiquer et punir tout acte de violence à l'égard des femmes

De plus, nous encourageons la mise en place efficace des recommandations concernant :

- L'adoption d'un code de protection de l'enfant
- La révision du code des personnes et de la famille afin que l'âge minimum du mariage soit fixé à 18 ans minimum pour les garçons et les filles et pour toutes les formes de mariage que ce soit religieux ou traditionnel.
- La ratification de la convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs et les travailleuses domestiques.

Nous vous remercions.